



ARMOIRE

New Look^{MD}

Transformation de mélamine

LA GARANTIE

Armoire New Look garantit le travail de transformation des cabinets de cuisine et de salle de bain de mélamine (portes et placages) qu'elle effectue à son usine pendant une période de deux (2) ans suivant l'installation et pendant une période de trois (3) ans pour la collection Prestige. Si pendant cette période un défaut était décelé, Armoire New Look s'engage à réparer les composantes qui présenteront des défauts, après une utilisation dans des conditions normales, dès que ces défauts seront reconnus découlant d'une transformation défectueuse. Elle ne couvre pas les dommages causés par une utilisation abusive ou une manipulation inadéquate, ni les dommages attribuables à une exposition à des variations extrêmes d'humidité ou de température ou à une infiltration d'eau. Il est possible que les joints d'assemblage soient apparents. Aucune garantie n'est offerte pour les joints d'une largeur inférieure à 0.0010 pouce. Les couleurs peuvent varier considérant la finition artisanale.

Vos Armoires New Look ne requièrent pas de soins spécifiques. Malgré le fini ultra résistant utilisé en usine, il n'est pas recommandé d'utiliser des produits abrasifs sur les portes ainsi que toutes les autres surfaces installées par Armoire New Look. Nous vous recommandons de procéder au nettoyage avec une eau tiède et un savon doux. De plus, il vous est recommandé de ne pas effectuer de nettoyage lors des 30 premiers jours suivant l'installation de vos armoires.

Ne pas utiliser de laine d'acier, autres tampons rugueux ou produits abrasifs sur vos armoires.

Pour tous renseignements concernant la garantie ou l'entretien, vous pouvez communiquer avec votre représentant Armoire New Look ou encore avec le siège social en composant le 1-888-395-2366.

www.armoirenewlook.com